



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 16/05/2023  
Reçu en préfecture le 16/05/2023  
Publié le  
ID : 057-245700695-20230502-A2023\_08-AI

## ARRETE DU PRESIDENT N° 2023-08

### Portant délégation de signature pour les bons de commande

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment de l'article L. 5211-9,

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu l'arrêté du Président n° 2022-08 en date du 9 mai 2022 portant délégation de signature pour les bons de commande compris entre 0,00 € H.T. et 200 € H.T., au Directeur Général des Services, au Directeur Général des Services Techniques et aux Directeurs de Pôle,

Considérant qu'il s'avère nécessaire pour le bon fonctionnement de l'administration locale de mettre à jour les délégations de signature pour les bons de commande compris entre 0,00 € H.T. et 200 € H.T., compte tenu des mouvements de personnels intervenus au sein de la Direction de la CCCE,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

### ARRETE

#### Article 1 :

L'arrêté du Président n° 2022-08 en date du 9 mai 2022 est rapporté.

#### Article 2 :

Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature pour les bons de commande compris entre 0,00 € H.T. et 200 € H.T. aux agents territoriaux ci-après désignés, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023. Cette délégation est générale pour le Directeur Général des Services et le Directeur des Services Techniques et s'entend par pôle de compétence pour les Directeurs de pôle.

NOM	Prénom	Grade	Fonction	notifié le	signature
HAUDOT	Olivier	<del>Directeur Général des Services</del>	Directeur Général des Services	22/05/2023	
HERBER	Thomas	<del>Directeur des Services Techniques</del>	Directeur des Services Techniques	22/05/2023	
LHOTTE	Philippe	<del>Directeur du Pôle Moyens et Ressources</del>	Directeur du Pôle Moyens et Ressources	22/05/23	
FROEHLICHER	Mathieu	<del>Directeur du Pôle Environnement</del>	Directeur du Pôle Environnement	22/05/2023	
JOB	Floriane Marielle	<del>Directrice du Pôle sectoriel</del>	Directrice du Pôle sectoriel		
RESANO-GARCIA	Amandine	<del>Directrice du Pôle travaux, Bâtiments, Assainissement</del>	Directrice du Pôle travaux, Bâtiments, Assainissement	22/05/2023	

ROLLET	Maïté	<del>Arrêté territorial</del>	Directrice du Pole Développement territorial et Aménagement du territoire	21/05/23	Rollet
--------	-------	-------------------------------	---	----------	--------

Cette délégation est accordée dans les cas où le besoin est caractérisé et avéré urgent c'est-à-dire pouvant provoquer une discontinuité du service public, et qu'à ce titre elle reste exceptionnelle.

**Article 3 :**

Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**Article 4 :**

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont l'ampliation sera transmise :

- aux responsables de service de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs
- à Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable
- à Monsieur le Représentant de l'Etat

Fait à Cattenom 2 mai 2023  
Le Président,

Michel PAQUET



ARRÊTÉS / Publication sur le site de la CCE, le 05 AOUT 2024